

Mais c'est un fait qu'on ne peut nier, que saint Athanase, par exemple, qui ne le cède en rien à aucun des Pères en génie et en profondeur, et qui est pour ainsi dire l'original de l'Eglise, dans les disputes contre Arius, ne s'étend guère au delà de cette matière. Il en est à peu près de même des autres Pères, dont la théologie paraît renfermée dans les matières que l'occasion et les besoins de l'Eglise leur ont présentées. . . . Ne pourrait-on pas dire pareillement de lui que, de toutes les matières que les besoins de l'Eglise et l'occasion lui ont présentées, il n'y en a peut-être pas une que Bossuet ait traitée avec plus d'ampleur, avec plus de complaisance, et avec plus d'autorité que la matière de la Providence ? Il n'y en avait pas alors qu'il fût plus nécessaire de défendre, d'éclaircir, de développer. C'est ce que Bossuet a bien compris. L'un des premiers en son temps, il a vu, d'une vue singulièrement pénétrante, où tendait le spinosisme naissant. Autant ou plus que Luther et Calvin, c'est Spinoza qu'il a voulu réfuter dans la seconde partie de son *Discours sur l'histoire universelle* ; et ce seul fait, Messieurs, que, pour beaucoup de nos contemporains, Bossuet, avant et surtout, est l'auteur de son *Discours sur l'histoire universelle*, suffirait à nous permettre de reconnaître en lui le théologien de la Providence.

Nous le retrouvons également dans la suite entière de ses *Sermons* : "*Semper humana gens male de Deo meruit* . . . De toutes les perfections infinies de Dieu, celle qui a été exposée à des contradictions plus opiniâtres, c'est, sans doute, cette Providence éternelle qui gouverne les choses humaines. Rien n'a paru plus insupportable à l'arrogance des libertins que de se voir continuellement observés par cet œil toujours veillant de la Providence ; il leur a paru, à ces libertins, que c'était une contrainte importune de reconnaître qu'il y eût au ciel une force supérieure qui gouvernât tous nos mouvements et châtiât nos actions déréglées avec une autorité souveraine. Ils ont voulu secouer le joug de cette Providence qui veille sur nous, afin d'entretenir dans l'indépendance une liberté indocile qui les porte à vivre à leur fantaisie, sans crainte, sans retenue et sans discipline." Nous le retrouvons encore dans ses *Oraisons funèbres*, celles d'*Henriette de France*, de *Madame*, d'*Anne de Gonzague*. S'il fait moins de place à la Providence dans l'*Histoire des variations des Eglises protestantes*, c'est que, de toutes les doctrines que Calvin avait retenues de l'enseignement de l'Eglise, à peine en nommerait-on une qu'il ait crue plus fermement que la doctrine de la Providence. Et n'y a-t-il pas mieux encore, Messieurs, si Fénelon ayant quelque part prononcé, dans son *Sermon pour la fête de l'Epiphanie*, cette parole devenue presque proverbiale : "l'homme